

Séance du 14 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présents : MM. - Jean-Pierre CHRZAN — Frédéric DESMEE — Olivier CANONNE - Vincent BUISSART – François-Xavier LENOTTE – Guy BRIDAULT - Mmes Marie-Bernadette BUISSET LAVALARD – Marie-France BRUNEAU -- Rosa MARTIN – Sophie CORREIA

Absents excusés :

Procuration :

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Eric SCARLAKEN , 1^{er} adjoint.

Monsieur DESMEE est nommé par les présents secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/11/2021

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre est adopté à la majorité.

I – Détermination du nombre des adjoints

Délibération n° 027_2021

Vu les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités stipulant que « la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Vu la décision du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 3,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Constatant le décès de Monsieur Eric SCARLAKEN, 1^{er} adjoint,
il est proposé de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'adjoint au maire et de réduire le nombre d'adjoints à deux.

En conséquence, l'ordre du tableau du conseil municipal n'est pas modifié et il est proposé de remonter chaque adjoint d'un rang de la façon suivante :

- Le deuxième adjoint devient 1^{er} adjoint : François-Xavier LENOTTE
- Le troisième adjoint devient 2^{ème} adjoint : Jean-Pierre CHRZAN

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir débattu, décide :

- 1) De réduire à 2 le nombre d'adjoints
- 2) De remonter chaque adjoint d'un rang comme indiqué ci-dessus.

Adopté à la majorité (8 pour/2 abstentions).

Les deux adjoints et Madame le Maire s'expriment en soulignant qu'il s'agit d'une régularisation administrative et qu'aucun n'a la prétention de remplacer Mr Scarlaken dont les compétences étaient grandes et reconnues, ce qui est partagé par la plupart des conseillers.

II – Désignation délégué du SIVU « Murs Mitoyens »

Délibération n° 0030_2021

Madame le Maire et Mr Eric SCARLAKEN ont été nommés titulaires suite à la décision du conseil municipal du 12 juin 2020.

En raison du décès de Mr Eric SCARLAKEN, il convient de le remplacer en tant que titulaire.
Frédéric DESMEE est proposé à cette délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne en qualité de délégués de la commune au SIVU « Les Murs Mitoyens » :

- Marie-Bernadette BUISSET
- Frédéric DESMEE

Adopté à l'unanimité.

III – Désignation délégué RPI « Les Hauts du Cambrésis »

Délibération n°0028_2021

Suite au décès de Mr Eric SCARLAKEN, il y a lieu de procéder à son remplacement et désigner ainsi 1 délégué titulaire et 1 suppléant de la commune au sein du RPI « Les Hauts du Cambrésis ».

Madame le Maire propose que :

- Mme CORREIA : suppléante passe titulaire
- Mme BRUNEAU : déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces modifications.

Adopté à l'unanimité

IV – Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Délibération 0029_2021

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de réfection de la toiture de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 22 847,00 €HT soit 27 416,40 €TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 20 à 45 %. La demande sera faite au taux de 45 %.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 22 847,00 €

DETR : 10 281,15 €

Commune : 12 565,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter cette subvention.

Madame le Maire monte le dossier.

Adopté à l'unanimité

V – Questions diverses

RIOT : Le nettoyage du Riot sera débattu en 2022.

ACTIONS NOEL pour nos aînés et enfants appréciées de tous.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21h10